

VILLARS LES BLAMONT

BULLETIN
MUNICIPAL N°36



2022

Mesdames

Messieurs

L'an 2022 vient de refermer ses portes. Cette année a été marquée par un monde qui s'enflamme et se réchauffe. Avec plusieurs temps forts, tant sur le plan international que national : le conflit Russo-Ukrainien avec toutes les conséquences directes ou indirectes qui impactent notre quotidien ; une situation sanitaire toujours précaire et ce satané climat qui perd de plus en plus la boussole ; sur le plan national les élections Présidentielles et Législatives, avec pour résultat un clivage politique de plus en plus prégnant.

Sur le plan communal, nous avons pu « enfin ! », début juillet, assister au démarrage d'un important chantier « les travaux de rénovation énergétique en BBC de notre école du haut ».

Le deuxième plus important chantier est celui de « l'aménagement du cimetière » (pour mémoire ce chantier a démarré en 2021), toujours en cours.

Le fleurissement du village, avec le souci de mettre en place un arrosage qui soit le plus économique possible, grâce à un aménagement judicieux, et un suivi régulier par Damien et Timothée, aidés en cela par quelques contrats jeunes pendant les vacances scolaires, une deuxième fleur a été obtenue. Félicitations à tous...

La réhabilitation du préau de l'école du bas a été effectuée par l'entreprise STEMPHLET, avec la participation du conseil municipal pour enduire toute la partie bois de produit de protection.

Quelques travaux de voirie par l'entreprise FANTINI ; divers travaux de peinture et d'entretien par les employés communaux ont également été réalisés.

D'importants travaux forestiers ont été nécessaires suite aux dégâts causés par le « scolyte et la sécheresse » en parcelles 2 et 3 in situ au lieu-dit bois des trembles.

Le site internet de notre commune a été finalisé sous le pilotage des conseillers Laurent CUENIN, John DARBOUX et de la secrétaire de mairie, Jessica FRANZ (merci à eux pour leur investissement).

Le déploiement de la fibre optique.

Les commémorations du 11 novembre et de la Bataille des « Trembles » se sont tenues avec la participation essentielle des enfants des écoles. Ces deux commémorations furent suivies d'un vin d'honneur.

Pour cette année 2023 sont prévus, la fin des travaux de rénovation énergétique en BBC de notre école, de l'aménagement du cimetière, l'amélioration de la sécurité routière du village, la rénovation de l'aire de jeux, le réaménagement de la bibliothèque, ainsi que quelques travaux d'entretien et de réfection (salle des Fêtes, Mairie).

Courant février sous l'égide de la Ligue contre le cancer, plusieurs zones non-fumeurs ont été créés. Un changement concernant la collecte des ordures ménagères, des informations complémentaires vous seront fournies par le service des OM de PMA.

Je tiens à remercier tout particulièrement l'ensemble du corps enseignant, totalement investi dans la transmission du savoir, dans le cadre de notre école laïque et républicaine, le personnel du périscolaire toujours attentif au bien-être des enfants, les employés municipaux Jessica, Virginie, Damien et Timothée, Bernadette dans le cadre du SIVU ; les bibliothécaires Mmes Agnès MASSON et Joëlle CHATELAIN. Le dynamisme de nos associations communales sans qui aucune manifestation festive ne serait possible (le vide grenier, le marché de Noël, etc.). Je n'oublie pas non plus les associations d'entretien physique, le Qi Gong, un grand merci à Gisèle, le yoga et la Gym Harmonie, qui malheureusement n'existe plus sur notre commune, faute de participantes et participants.

La Mam Home des Mômes, qui pour une petite commune est quelque chose d'exceptionnel.

Un grand merci à tous les volontaires du Souvenir Français et de la Ligue contre le cancer qui chaque année font leur devoir de citoyen par la collecte. Je remercie aussi toutes les personnes qui rendent des services même les plus insignifiants, pour que le mieux vivre ensemble soit une réalité.

Alors oui ! l'année 2022 que nous venons de vivre nous laisse dans l'incertitude face à l'avenir. L'année 2023, devrait être également une année difficile, tant sur le plan géopolitique, sanitaire, environnemental, qu'économique et social.

Une pensée toute particulière pour celles et ceux qui au sein de notre commune, meurtris dans leur chair, souffrent. Durant cette année 2022 nous avons eu aussi à déplorer le décès de 11 de nos concitoyennes et concitoyens.

Permettez-moi à cet instant, d'avoir une pensée émue pour Marie MEQUILLET qui nous a malheureusement quittée au mois de juin 2022, en assurant jusqu'au bout de sa souffrance la présidence du club de l'amitié, à ce propos je remercie Christine POUPENEZ qui a souhaité prendre la présidence du club de l'Amitié, pour permettre à celui-ci de perdurer.

Mais aussi du bonheur et de la joie avec six naissances.

Enfin, bienvenue aux nouveaux arrivants, qui ont fait le choix de notre village pour s'y installer, je remercie tous ceux qui se font connaître auprès du secrétariat, c'est essentiel pour la bonne marche administrative de notre commune.

A l'orée de cette nouvelle année, je tiens avec l'ensemble du Conseil Municipal et des agents municipaux, à vous présenter nos meilleurs vœux de réussite dans tout ce que vous entreprendrez, que les difficultés de cette nouvelle année qui ne manqueront pas de se présenter, vous soient épargnées et que 2023 vous maintienne en bonne santé physique et morale.

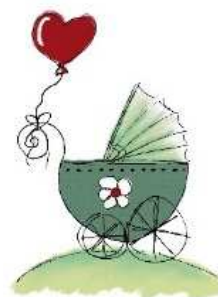
Le Maire

Anselme DESMIRAZ.

Etat Civil 2022

Naissances

Anna FAVALORO, le 5 mars
Pierre MUNSCH, le 15 avril
Timothée COUTAZ, le 11 mai
Viktor NOËL, le 31 juillet
Aaron COLARD, le 11 août
Loann TALBOT LLADO, le 18 novembre



PACS



Mélanie LLADO et Loïc TALBOT, le 13 avril
Angèle BION et Philippe LACHAT, le 1^{er} septembre

Décès

Joséphine DESMIRAZ née BONILLO
Jean FÉLIX, le 10 février
Jean Pierre HAGELI, le 6 mars
Jean-Paul MUNSCH, le 16 mars
Denis CORBAT, le 2 juillet
Marie MEQUILLET née NICOT, le 23 juin
Christine WIEDMER née HUNION, le 14 octobre
Max DORIAN, le 18 novembre
Erika STEINMANN née ZUEGER, le 9 décembre
Jérôme BERMON, le 26 décembre



VILLARS PRATIQUE

LOCATION SALLE DES FETES

Location : 150 € pour les habitants de la commune et 300 € pour les extérieurs.

La consommation de gaz sera facturée en plus, à hauteur de 5 € le m³. Pour toutes demandes de réservation, merci de vous présenter en Mairie, aucune réservation ne sera prise par téléphone.

CONCESSION CIMETIERE

Le prix de la concession est fixé à 50 € pour une concession simple et 100 € pour une double, la durée de la concession est de 30 ans.

Pour les columbariums, les renseignements vous seront donnés en mairie.

AUTORISATIONS D'URBANISME

Toute construction et toute transformation sont soumises à déclaration de travaux sauf les petits abris de jardins de moins de 5 m². Jusqu'à 20m² il faut faire une déclaration préalable (DP), pour plus de 20m² une demande de permis de construire (PC). Lorsque le dossier est complet il y a un délai d'un mois pour une DP et de deux mois pour un PC. Renseignez-vous à la Mairie.



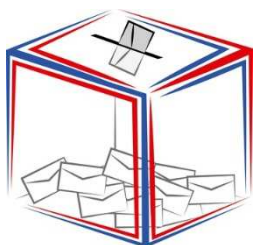
Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez déposer vos dossiers directement en ligne sur :
<https://autorisations-urbanisme.agglo-montbeliard.fr>

RECENSEMENT MILITAIRE



Le recensement doit être fait à l'âge de 16 ans (et au plus tard, 3 mois après la date anniversaire). Les garçons et filles âgés de 16 ans doivent donc se faire connaître en Mairie afin d'obtenir leur attestation de recensement. Se munir de sa pièce d'identité et du livret de famille des parents

INSCRIPTIONS LISTES ELECTORALES



Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales jusqu'au 6^{ème} vendredi précédent le scrutin. Munissez-vous de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

Les jeunes ayant 18 ans dans l'année sont inscrit d'office sur les listes électorales s'ils ont fait leur recensement militaire sur la commune.

CARTE D'IDENTITE - PASSEPORTS

ATTENTION, si votre carte a été établie après le 1^{er} janvier 2004 et que vous étiez majeur à ce moment, sa durée est automatiquement prolongée de 5 ans.

Pour les passeports et carte d'identité, il faut prendre contact avec les mairies d'Hérimoncourt, Audincourt, Valentigney, Montbéliard.



NUMEROS UTILES

COLLEGE DE BLAMONT : 03 81 35 17 36

ECOLE MATERNELLE PIERREFONTAINE LES BLAMONT : 03 81 35 10 92

ECOLE DU BAS - VILLARS LES BLAMONT : 03 81 35 10 81

ECOLE DU HAUT - VILLARS LES BLAMONT : 03 81 35 17 56

GENDARMERIE DE BLAMONT : 03 81 35 18 10

PHARMACIE LESCA - BLAMONT : 03 81 35 17 72

MEDECIN- 25310 BLAMONT

Fanny GASSMANN 1 Rue de l'Esplanade - Tél : 03 81 35 18 11



INFIRMIERES - 4 Grande Rue - 25310 BLAMONT

Cabinet d'infirmières 03 81 30 04 68

URGENCES

SAMU15

POMPIERS18 ou 112 depuis un mobile

POLICE SECOURS17

SOS FEMME BATTUE3919 - 03 81 81 03 90

ENFANCE MALTRAITÉE119

SAMU SOCIAL115





Association AVEC

L'association AVEC vous souhaite une bonne année 2023 et une bonne santé, en espérant que malgré les difficultés rencontrées tout se passe bien pour vous.

Cette année, nous avons le plaisir d'accueillir deux nouvelles personnes pleines de talent.

Mille couleurs dans vos vies pour 2023.

Les filles de la peinture



LE COIN DE L'ANCIEN SAPEUR

Au seuil de cette nouvelle année, l'ensemble des membres de l'Amicale des Anciens Sapeur Pompiers de Villars vous présente leurs meilleurs vœux pour 2023.

Le début de l'année 2022 a encore été contrarié par la situation sanitaire liée à l'épidémie de Covid et nous a contraint d'annuler pour la troisième fois notre soirée friture.

Dans ce contexte plus propice, les manifestations ont bien repris et nous envisageons l'organisation de notre soirée dansante pour le 4 mars 2023. Vous serez avertis et invités par des flyers dans les boîtes aux lettres.

En cette année écoulée, nous avons participé avec les associations « Les p'tits cramaillots », l'ACCA et la MAM, à l'organisation du vide-grenier nocturne le samedi 4 juin qui fut une belle réussite. Merci encore aux organisateurs et participants.

Au plaisir de se retrouver.

Le président,
François Brunner



Qí Gong dans la cité



Même si le Qí Gong vient d'une civilisation fort différente de la nôtre, il repose sur des impulsions et des perceptions communes à tous les êtres humains. Les chinois plus que les occidentaux, furent attentifs à ces subtiles sensations, jusqu'à les élever au rang d'un véritable « art de santé ».

Dans ce quotidien citadin, parfois épuisant, le Qí Gong nous aide à renouer avec notre intime sensation de vie. Oubliez un instant soucis et préoccupations pour vous reconnecter à votre puissance réceptive : votre force Yin. Celle qui vous recharge. Votre cœur rayonne, ressentez l'énergie d'amour qui vous traverse, au rythme de votre souffle : vous venez d'entrer dans le mystère du Qí Gong.

Que l'exercice soit statique, dynamique ou méditatif, le mouvement se déroule davantage à l'intérieur qu'à l'extérieur. Le Qí Gong appelle donc à un véritable effort de visualisation pour conduire la circulation des énergies. Cet aspect plus spirituel, sollicite les capacités intellectuelles en développant la créativité, la concentration et la réflexion.

Les mouvements sont non-traumatisants pour le corps, ils sont doux et plutôt lents. De ce fait le Qí Gong est bénéfique à tout âge. Il tonifie les muscles, améliore la souplesse des articulations, a des effets sur la pression artérielle, l'activité cardiaque, l'immunité, même le diabète.

Les pratiques énergétiques considèrent le corps et l'esprit comme un ensemble indissociable. Le travail de la respiration et de la coordination est apaisant et dynamisant pour l'esprit. Sur le plan spirituel, il préserve la vitalité, évitant ainsi les troubles de mémoire, de concentration ou encore la confusion.



Mieux respirer apaise l'esprit tout autant que le corps.

Une tendre pensée à notre amie Marie Méquillet et à sa famille.

Je remercie les communes d'Ecurcey et de Villars-lès-Blamont et présente à leurs populations mes meilleurs vœux 2023, année du Lapin.

Gisèle Szodrak

MAM Home des Mômes



Tout d'abord, nous tenions à présenter nos meilleurs vœux ainsi qu'une bonne santé à tous pour cette nouvelle année. Pour nous, ce sera le quatrième printemps à la MAM et le dernier pour Martine qui prendra sa retraite en juillet prochain.

Durant ces quatre années, notre structure à toujours trouver un équilibre entre les départs et les nouveaux accueils ; ceci grâce aux parents toujours plus nombreux à nous faire confiance et nous les en remercions.

En 2022, nous avons participé au vide grenier du village, et aussi organisé une vente de biscuits Billiotte ; ce qui nous à permis de financer une nouvelle poussette 4 places (pour de longues balades dans les rues du village) ainsi que divers jeux. L'année s'est clôturée par un petit goûter musical avec les enfants et leurs parents à l'occasion de Noël.

Vous pouvez toujours nous contacter sur notre adresse mail pour plus de renseignements : home-des-momes@laposte.net

Cathy, Martine, Elise





ACCA

Association de Chasse Communale Agréée

Notre association compte à ce jour 12 chasseurs.

Il y a 2 archers : Serge Bermon et Vincent Chapuis et 3 piégeurs : Serge Bermon, Gilles Mouquand et Didier Mollier

Rappel des jours de chasse :



Lundi, mardi, jeudi, samedi et dimanche jusqu'au 1^{er} novembre 2022

Mardi, jeudi, samedi, dimanche et jours fériés jusqu'à la fermeture le 28 février 2023.

Plan de chasse pour la saison :

- 10 faisans (lâchés)
- 10 perdrix grises (lâchées)
- 12 chevreuils
- 1 lièvre
- 4 bracelets de sanglier attribués



1 bracelet par sanglier quel que soit le sexe et le poids de l'animal (1 bracelet = 40 €). A ce jour, un sanglier a été prélevé sur notre ACCA.

Le plan de chasse pour les chevreuils est terminé

un lièvre a été prélevé

Nous accueillons un nouveau membre dans l'ACCA, Monsieur Gabriel LACOMBE, nous lui souhaitons la bienvenue.

un grand merci à Gilles MOUQUAND, Jean-Claude HAGELI et Jean-Raymond CORBAT qui tout au long de l'année se dévouent pour notre ACCA.



Tous les membres de l'ACCA vous souhaitent une bonne
et heureuse année 2023.

Le Président,
Serge BERMON

Les P'tits Cramaillots



Cramaillots, Cramaillotes,

Tout d'abord, nous tenons à remercier Mme Collin-Mougín Mélanie, cofondatrice de l'association, qui est partie voguer vers de nouveaux horizons mais qui continue à nous soutenir malgré la distance.

Le bureau a donc été en partie renouvelé en avril 2022 :

- Présidente : Mme Lamy Shirley (maman d'Eliott en CM2, Lubin en CM1, Camille en CE1 et Simon en petite section de maternelle)
- Secrétaire : Mme Grosrenaud Elise (maman de Timéo en CM1 et Martin en CP)
- Trésorière : Mme Rault Sylvie (maman de Nolann en CM2)

2022 a été marqué par la reprise des manifestations :

- En mars, la vente de saucisses/fromages a fait son grand retour. Merci aux parents d'élèves des écoles de Villars-lès-Blamont et de Pierrefontaine-lès-Blamont ainsi qu'aux habitants de ces 2 villages pour l'intérêt porté à cette vente.

- En juin, conjointement avec 2 associations de Villars-lès-Blamont (l'Association de Chasse Communale Agréée et l'Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers) et la MAM « Home des Mômes », un vide grenier dans les rues du village a été organisé et a rencontré un franc succès sous le soleil

- En juillet, nous avons proposé des planches apéro ainsi que des sandwiches lors de la fête des écoles. Un grand merci aux parents d'élèves et à leurs proches.

- En octobre, la bourse aux jouets a attiré beaucoup de visiteurs. Merci aux exposants pour leur bonne humeur tout au long de cette journée



Agenda 2023 :

- Vente saucisses/fromages : bon de commande à retourner au plus tard le jeudi 2 février, la distribution se déroulera le jeudi 23 février à la salle des fêtes de Villars les Blamont

- Soirée Cabaret : le samedi 29 avril la troupe professionnelle « Dansingang » fera une représentation de son spectacle « Cabarêve » à la salle des fêtes d'Autechaux-Roide (billetterie ouverte : renseignements au 06.23.84.72.78 ou par mail lesptitscramaillots@gmail.com)

- Bourse aux jouets : octobre/novembre (date à définir)

L'association a financé :

- Un stage de prévention routière à vélo avec l'intervention du vélo club de Montbéliard pour la classe des CM1-CM2 (environ 400€)
- Billets d'entrée au Parc de Wesserling pour les 2 écoles primaires de Villars-lès-Blamont (environ 700€)
- Matériel divers pour les 2 classes de maternelle de Pierrefontaine-lès-Blamont (environ 700€)

Merci aux personnes qui nous ont aidé tout au long de cette année 2022, sans vous, l'association ne serait pas pérenne et nous vous donnons rendez-vous en 2023, toujours dans la bonne humeur.

Toute l'équipe des P'tits Cramaillots vous souhaite ses meilleurs vœux.



Le Club de l'amitié

Tout d'abord, en ce début d'année les membres du Club de l'amitié vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2023. Que cette année soit douce et légère pour chacun et chacune d'entre vous.

Après deux années perturbées par le COVID et bien sûr le décès en juin 2022 de notre présidente et amie Marie MEQUILLET, j'ai voulu, avec d'autres poursuivre ce que Marie avait entrepris et maintenir cette activité dans notre village.

Nous nous rassemblons le mercredi après-midi, tous les 15 jours, dans la salle en face de la mairie, pour un moment récréatif dans la joie et la bonne humeur.

Toutes les personnes désireuses de nous rejoindre, retraitées ou non, seront les bienvenues.

L'amitié est nécessaire et indispensable dans la vie. A notre modeste niveau, nous essayons de tisser ce lien qui est le moteur d'un village pour qu'il ne meurt pas et que l'on vive tous en harmonie.

Alors n'hésitez pas et venez nous rejoindre au Club de l'Amitié.

La présidente,

Christine POUPENEZ



Ligue contre le cancer

En 2022, Christine POUPENEZ et Catherine MOUQUAND ont récolté 1795.40 Euros.

Des nouvelles de l'école

En cette année scolaire 2022/2023, les trois classes de l'école de Villars comptent 64 élèves :

- classe de Mme Valentine Brunet : CP/CE1 → 22 élèves
- classe de Mme Clémence Lefilliatre : CE1/CE2 → 22 élèves
- classe de Mme Christelle Midol : CM1/CM2 → 20 élèves

Voici quelques photos de l'année écoulée... Toutes les sorties ont pu se faire grâce au SIVU des écoles, qui, par l'intermédiaire des mairies de Pierrefontaine et Villars, prend en charge tous les transports, et à l'association des parents d'élèves Les P'tits Cramaillots, qui a réglé les interventions du vélo club de Montbéliard, et les entrées aux jardins de Wesserling. Merci à eux, et à toutes les personnes qui s'investissent lors des différentes manifestations organisées !

Quelques sorties sportives



Sorties ski au Gardot en janvier 2022



Ateliers d'initiation du « Savoir rouler à vélo », par le vélo club de Montbéliard, pour les CM1/CM2, dans la cour de l'école, puis au circuit de la prévention routière à Montbéliard (juin 2022)



Rencontre USEP athlétisme à Audincourt (juillet 2022)



Notre jardin pédagogique

Opération désherbage...



et plantation



Et récolte





Décoration des couvercles des oyats...

*Opération
Nettoyons la nature,
dans les rues du village
(sept 2022)*



*Sortie de fin d'année aux jardins de Wesserling,
en Alsace (juillet 2022)*

Rencontre avec l'illustratrice Cécile Hudrísier (octobre 2022)



Nous vous souhaitons à tous une très belle année 2023

L'équipe enseignante



LE LOUP

De tout temps, le loup a été considéré comme un animal dangereux, le Moyen Age en a fait un compagnon du diable qu'il fallait absolument détruire. La littérature enfantine en a fait également un monstre sanguinaire.



Sa destruction en France dont la population était évaluée à plusieurs milliers d'individus, remonte au IX^{ème} siècle entre 800 et 813 sous Charlemagne, d'où la création des lieutenants de loupveterie. Mais c'est surtout au XIX^{ème} siècle que son extermination a été totale. En une décennie, il n'y avait plus de loup en France.

De nos jours, on constate l'implantation d'au moins deux meutes à la frontière entre notre département, le département du Jura et le canton de Vaud. Il fait parler de lui, notamment pour des attaques de troupeaux. Des tirs de défense sont autorisés par la Préfecture.

PRESENTATION

Le loup qui peut être régulièrement confondu avec d'autres races de chiens, a une taille de 100 à 150 cms avec une hauteur au garrot de 60 à 80 cms. Il est haut sur patte et peut peser entre 20 et 40 kgs.

Son pelage est gris à roux avec des zones sombres sur le dos, des joues blanches. Sa tête est large ses oreilles courtes plutôt arrondies, sa queue touffue.



COMPORTEMENT DU LOUP

Le loup est un opportuniste qui fréquente aussi bien les étendues désertes que la haute montagne, les massifs forestiers. S'il ne craint pas de s'approcher des habitations, c'est qu'il ne détecte la présence humaine, qu'à la vue d'une silhouette.

Les jeunes loups, plus naïfs et curieux peuvent s'approcher plus facilement de l'homme et créer une habitude. Le chien peut également être un élément de curiosité.



LE LOUP UN DANGER POUR L'HOMME ?

Les dernières attaques du loup sur l'homme en France, remontent à 1914 et 1918. Elles étaient le fait d'animaux atteints de la rage. Depuis 2001, cette maladie est éradiquée, ce qui diminue pratiquement les attaques.

Les marcheurs ne courent pas de risque, mais ils doivent garder leur chien auprès d'eux en cas de contact avec le loup.

QUE FAIRE EN CAS DE RENCONTRE AVEC LE LOUP

En général, le loup est un animal craintif qui évite les humains.

Dans la majorité des cas, le loup observe, puis s'éloigne :

Il faut rester calme et garder ses distances, ne pas essayer de l'approcher ou prendre une photo, ne jamais le nourrir, tenir son chien en laisse

Dans quelques situations, le loup observe et ne bouge pas

Ne pas fuir en courant, ne pas lui tourner le dos, s'éloigner calmement en reculant, tout en gardant le contact visuel, se tenir bien droit afin de paraître plus grand, laisser au loup le moyen de s'échapper en lui laissant de la place

Dans la situation extrêmement rare où le loup s'approche et peut avoir un comportement agressif (grognements, queue haute, poil hérissé)

Gesticuler, taper des mains, lui jeter des objets pour le faire fuir

Il convient par la suite de contacter le correspondant du réseau loup lynx Département du Doubs en précisant le lieu, la date et l'heure approximative de la rencontre.

Service Départemental de l'Office
Français de la Biodiversité (OFB)

Tél : 03 81 58 39 65

Mail : sd25@ofb.gouv.fr

Direction Départementale des
Territoires du Doubs (DDT)

Mail : ddt-nature-foret@doubs.gouv.fr

LA LEGISLATION CONCERNANT LE LOUP

Le loup bénéficie d'une protection très stricte au niveau national et international. Ainsi le code de l'environnement interdit la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la perturbation de son territoire.

Plusieurs loups sont également victimes de braconniers, de routes meurtrières et d'éleveurs excédés.

Lutte contre le bruit

A Villars-lès-Blamont, c'est l'arrêté préfectoral 90/DADUE/4B/n°1616 du 19/04/1990 qui est de rigueur.

Article 1^{er} :

Sur la voie publique et dans les lieux publics ou accessibles au public, sont interdits les bruits gênants par leur intensité et notamment, ceux susceptibles de provenir :



- Des publicités par cris ou chants
- De l'emploi d'appareils et de dispositifs de diffusion sonore par haut-parleurs, tels que les postes récepteurs de radio, magnétophones, électrophones, à moins que ces appareils ne soient utilisés exclusivement avec des écouteurs ou à moins que ces appareils ne constituent des dispositifs de signalisation des véhicules de police ou de secours.
- De système d'alarme sonore d'un local d'habitation, d'un établissement commercial ou industriel, non autorisés au titre de l'arrêté n° 79-782 du 14 février 1979.
- Des réparations ou réglages de moteur, à l'exception des réparations de courte durée permettant la remise en service d'un véhicule immobilisé par une avarie fortuite en cours de circulation.
- De l'utilisation de pétards ou autres pièces d'artifice.

Des dérogations individuelles ou collectives aux dispositions de l'alinéa précédent pourront être accordées par les services préfectoraux lors de circonstances particulières telles que manifestations commerciales, fêtes ou réjouissances, ou pour l'exercice de certaines professions. Les fêtes suivantes font l'objet d'une dérogation permanente : fête nationale du 14 juillet, jour de l'an, fête de la musique et fête votive annuelle de la commune concernée.

Article 2 :

Toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans des propriétés privées, des outils ou appareils, de quelque nature qu'ils soient susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit interrompre ces travaux entre 20 h et 7 heures et toute la journée des dimanches et jours fériés sauf en cas d'intervention urgente.

Des dérogations exceptionnelles pourront être accordées par les services préfectoraux s'il s'avère nécessaire que les travaux considérés soient effectués en dehors des heures et jours autorisés à l'alinéa précédent.

Article 3 :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils causant une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que les tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ou autres assimilables à ces derniers ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables (lundi à vendredi) de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30
- Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

Article 4 :

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Article 5 :

Les éléments et équipements de bâtiments doivent être maintenus en bon état de manière à ce qu'aucune diminution anormale des performances acoustiques n'apparaisse dans le temps ; le même objectif doit être appliqué à leur remplacement.

Les travaux ou aménagements, quels qu'ils soient, effectués dans les bâtiments ne doivent pas avoir pour effet de diminuer sensiblement les caractéristiques initiales d'isolement acoustique des parois.

Les mesures seront effectuées par un organisme spécialisé aux frais du demandeur conformément à la norme NFS 31.057 concernant la vérification de la qualité acoustique des bâtiments.

Article 6 :

Sont abrogés, le titre V et la section 6 du chapitre III du titre II du règlement sanitaire départemental.

Article 7 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Doubs, le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales, le Directeur Départemental des Territoires, le Lieutenant-Colonel commandant le groupement de gendarmerie du Doubs, les Officiers et Agents de Police Judiciaire et les Inspecteurs de Salubrité sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Les Maires des communes du département sont également chargés de l'application du présent arrêté en tant qu'il entre dans le cadre de l'article L.131.12 du code des communes.

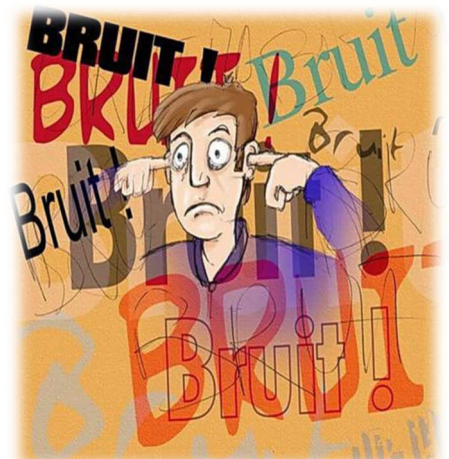
ARTICLE COMPLEMENTAIRE... LOCAL...

Dans la vie de tous les jours, respectons simplement les règles élémentaires de respect mutuel et de bon sens



SONORES.....

LES
NUISANCES





Gratuité pour tous

Les réservations de certains ouvrages sont possibles sur place ou par mail car, les bibliothèques du plateau sont en réseau (si les livres ne sont pas disponibles à Villars, ils peuvent l'être ailleurs !)



Les bibliothécaires vous accueillent :

- les lundis de 15 h 45 à 17 h 15
- et jeudis de 17 h 30 à 18 h 30

La bibliothèque est fermée pendant toutes les vacances scolaires.

L'ancienne cabine téléphonique, vers le terrain de pétanque qui avait été réhabilitée en lieu d'échange de livres est toujours présente. N'hésitez pas à vous servir et à apporter des livres que vous n'utilisez plus.

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles motivés pour nous aider à accueillir du public et peut-être proposer une amplitude horaire plus importante.



Joëlle et Agnès

LE SERVICE D'ACTION SOCIALE

Le Service d'Action Sociale est à votre disposition depuis le 1^{er} juillet 2012.

Ce service de proximité intervient pour les personnes en difficulté sociale, dans le respect de la confidentialité.

Il anime et coordonne une action générale de prévention et de développement social en partenariat avec les institutions privées ou publiques.

Ses missions :

- ✓ Information, conseil, soutien dans les domaines de la vie quotidienne : logement, budget, alimentation...
- ✓ Accompagnement dans les démarches administratives, l'accès aux droits, demandes d'aides sociales légales : APA, CMU, aide sociale...
- ✓ Accompagnement social des personnes seules, en couple ou avec des enfants majeurs (les familles avec des enfants mineurs sont accompagnées par le Centre Médico-Social de Seloncourt ☎ 03 81 34 12 92)
- ✓ Organisation d'actions collectives (par exemple : ateliers mémoire et équilibre)

Service ouvert du lundi au vendredi, sur rendez-vous, possibilité d'entretiens à domicile

SERVICE D'ACTION SOCIALE

En Mairie de Blamont, rue Jules Ferry

☎ 03 81 35 32 83

☎ 06 31 02 84 30



LE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Le service de livraison de repas à domicile est un service public qui propose des repas complets (à l'exception du pain) adaptés à vos besoins (menus spéciaux possibles : diabétiques, mixés, etc.).

2 menus au choix sont proposés chaque jour.

Les repas sont au tarif de 8,60 € (tarif adapté à 7 € pour les personnes de plus de 65 ans ou en situation de perte d'autonomie).

Livraison le matin du lundi au vendredi. Les livraisons pour les repas du week-end sont effectuées le vendredi et celles des jours fériés la veille.

Les livraisons peuvent être interrompues et reprises au gré des besoins du client moyennant un délai de 2 jours.

☎ 03 39 30 01 81

QUELQUES PHOTOS DES TRAVAUX RÉALISÉS EN 2022...

Préau de l'école du bas



Mise en peinture par les élus



Ecole du haut



Cimetière



Salle des fêtes



Quelques photos du village...



CONTACTEZ-NOUS

Mairie de VILLARS LES BLAMONT

3 place de la Mairie, 25310 Villars-lès-Blamont

Téléphone : 03 81 35 10 79

Adresse e-mail : mairie-villars-les-blamont@wanadoo.fr

Site web : www.villars-les-blamont.fr



HORAIRES D'OUVERTURE

Le lundi : de 09h00 à 11h30

Le mardi : de 10h00 à 16h30

Le vendredi : de 9h à 11h15